

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 18/04/2025

VOI.25.00.A01043

OBJET : Arrêté temporaire de circulation RUE HECTOR BERLIOZ, RUE CLAUDE DEBUSSY et RUE CHARLES GOUNOD

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de la DIRECTION VIE DES QUARTIERS
Considérant L'organisation de la DEAMBULATION DES GROSSES BESTIOLES il est nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 18/06/2025 RUE HECTOR BERLIOZ, RUE CLAUDE DEBUSSY et RUE CHARLES GOUNOD

ARRÊTE

Article 1 : Le 18/06/2025, entre 15h00 et 16h00, des interruptions de circulation gérées par des bénévoles et le personnel de la Maison de Quartier de Palente seront instaurées selon l'avancement de la manifestation, :

- RUE HECTOR BERLIOZ
- RUE CLAUDE DEBUSSY
- RUE CHARLES GOUNOD

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 17 AVR. 2025

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée

